ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET N°2023/169 FINANCES LOCALES (7.10) Adhésion de la Commune au dispositif « Chèque-Energie »



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept novembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents: 26 Absents ayant donné pouvoir: 8

Absent: 1

PRESENTS: M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Conseillers Municipaux Déléqués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M.MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

qui a donné pouvoir à Mme FERLIN Mme ANDRE qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL M. Philippe DUHAMEL M. DEVOS qui a donné pouvoir à M. FIOEN qui a donné pouvoir à M. DELVA M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M.MEIRLAND M. SOOTS qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN M. TIBERGHIEN qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN M. COTTE qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ M. PERLEIN

ABSENT : M. DEBAECKER

Territoriales.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID: 059-215902958-20231115-DEL169CM151123-DE

Considérant que la Commune d'Hazebrouck attribue à certains agents service, dans le cadre des missions qu'ils exercent ;

Considérant que, dans ce cadre, ceux-ci bénéficient d'un logement à titre gratuit mais doivent cependant procéder au remboursement des charges telles la consommation d'électricité et de chauffage ;

Considérant que les charges afférentes au logement sont supportées par l'agent bénéficiaire du logement ;

Considérant la demande d'un agent de régler ses charges d'électricité à la commune au moyen du « chèque énergie » ;

Considérant que le dispositif « chèque énergie » financé et piloté par le Ministère en charge de la transition écologique vise à aider les ménages les plus modestes à régler leurs factures d'énergies ou financer des travaux de rénovation énergétiques ;

Considérant qu'afin d'offrir cette possibilité aux agents /à l'agent éligible(s) au « chèque énergie », il appartient à la Commune d'Hazebrouck de s'inscrire comme « acceptant » au chèque énergie auprès de l'organisme chargé de l'encaissement du « chèque énergie » ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL:

- D'approuver l'adhésion de la Commune d'Hazebrouck au dispositif « chèque énergie » et d'accepter le titre « chèque énergie » comme moyen de paiement des dépenses d'énergie ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOPTE à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus (suivent les signatures) POUR COPIE CONFORME

Le Maire, Vide-Président du Conseil Départemental du Nord,

M. .

Alentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND